

### Subventions septembre 2011

*La Neuveville, le 4 octobre 2011*

Le Conseil du Jura bernois (CJB) rappelle qu'au maximum une demande de subvention portant sur l'acquisition de matériel de sport peut être déposée annuellement. Les associations et communes doivent par conséquent regrouper en un seul envoi toutes les factures de l'année en cours et/ou de l'année précédentes. Si une deuxième demande est déposée dans la même année, le CJB est contraint de la renvoyer à l'expéditeur. Cette mesure existant de longue date a été conservée avec les nouvelles directives légales dans le but d'assurer le meilleur service possible aux requérants malgré des moyens administratifs limités.

Le CJB a accordé dans sa séance du 28 septembre 2011 des subventions pour un montant total de 88'000 francs. Outre la rénovation de monuments historiques à Moutier et La Ferrière, pour un montant total de 55'000 francs, le CJB accordera une aide à l'édition d'une carte des stations de ski situées dans le Parc Chasseral, à l'édition d'un livre sur les randonnées dans la région de La Neuveville et à la rénovation partielle de la cabane de la section prévôtoise du Club alpin suisse.

Dans le domaine sportif, la commune ainsi que le club d'haltérophilie de Tramelan, ainsi que le Tennis-Club La Neuveville perçoivent des contributions à la rénovation d'installations ou à l'achat de matériel.

### Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73